



COMMISSION CANADIENNE DU LAIT **RAPPORT ANNUEL** 2002–2003



Commission  
canadienne du lait

Canadian Dairy  
Commission



Canada

## Mission de la Commission canadienne du lait

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement; et,
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h 00 à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

### Communications

Commission canadienne du lait  
Édifice 55, Promenade de la CCN  
Ferme expérimentale centrale  
960, ave. Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2  
Téléphone : (613) 792-2000  
Télécopieur : (613) 792-2009  
Courriel : [ccl-cdc@agr.gc.ca](mailto:ccl-cdc@agr.gc.ca)  
Site Web : [www.ccl-cdc.gc.ca](http://www.ccl-cdc.gc.ca)

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.

No de catalogue : CC101-2003

ISBN 0-662-67613-0

Conception et production : SUM Incorporated

Impression : Imprimerie Plantagenet, imprimé au Canada

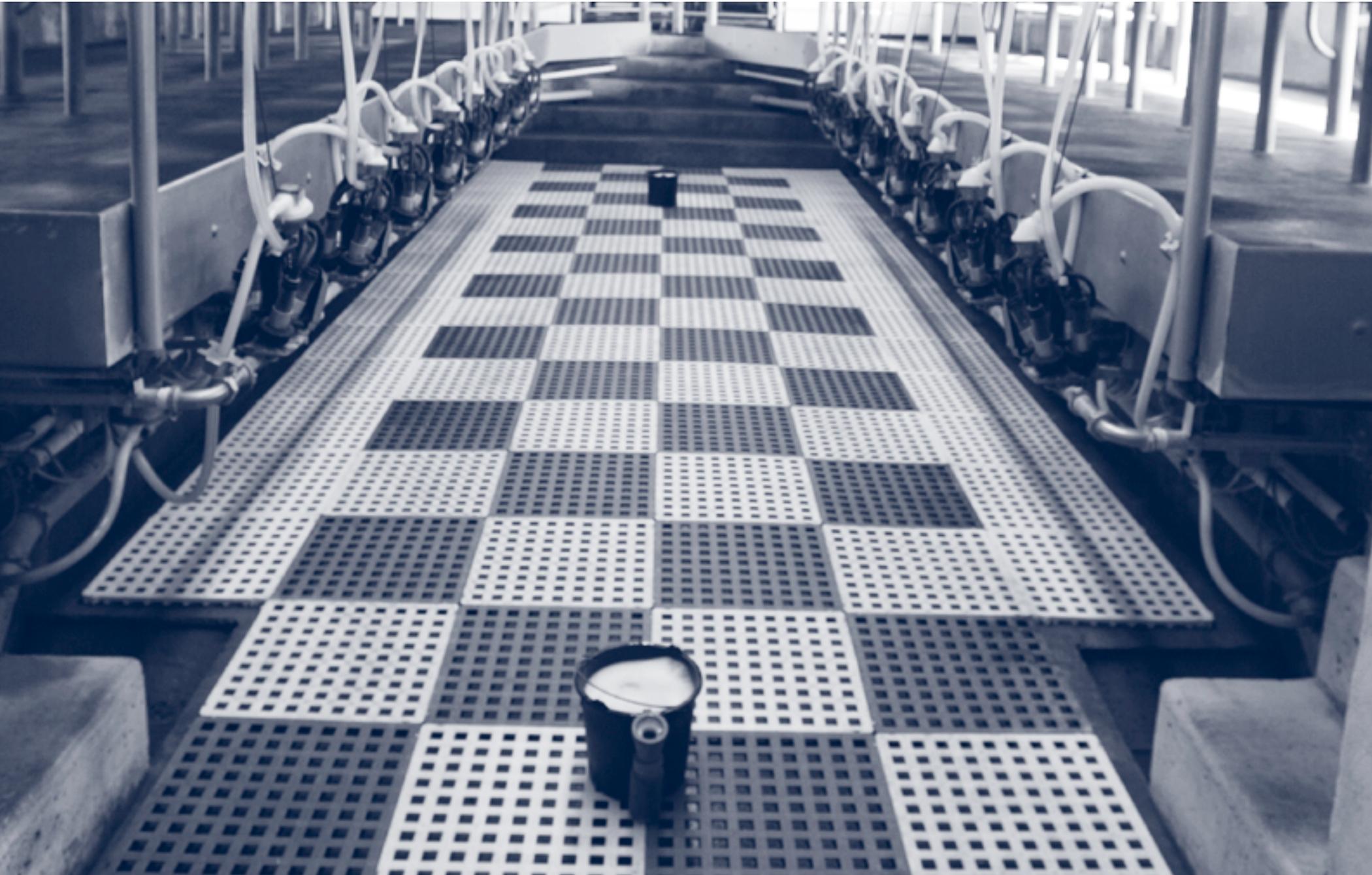
Crédits photographiques : Jason Ransom

La CCL désire exprimer ses sincères remerciements à M. Joel Verdurmen, de *Dutcan Farms*, et à sa famille pour nous avoir permis de photographier leur ferme.

# TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre	2	Rendement et objectifs	28
L'industrie laitière canadienne	6	Réalizations 2002-2003	29
Faits saillants de 2002-2003	7	Perspectives	32
Production laitière	7	Objectifs pour la période 2003-2004 à 2007-2008	34
Transformation laitière	8	États financiers	36
Le marché des ingrédients	10	Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	37
Système harmonisé de classification du lait	10	Rapport de gestion	38
La Commission canadienne du lait	12	Rapport du vérificateur	41
Gouvernance de la société	13		
Activités et programmes	16		
Politique laitière nationale	17		
Production et demande	18		
Mise en commun des revenus des producteurs	20		
Programme de permis des classes spéciales de lait	21		
Établissement des prix	22		
Importations de produits laitiers	23		
Programme d'innovation en matière de produits laitiers	23		
Programme de marketing des ingrédients laitiers	24		
Programmes intérieurs de saisonnalité	24		
Programme de retrait des surplus	26		
Exportations	26		
Vérification	26		

# LETTRE AU MINISTRE



Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous remettons le rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2002-2003.

En cette 37<sup>e</sup> année d'opération, nous avons poursuivi notre objectif de renforcer l'industrie et d'établir des politiques laitières harmonisées qui appuient le secteur laitier canadien.

L'année laitière 2002-2003 a été une année mitigée pour notre industrie. En décembre 2002, la décision de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce concernant le système canadien d'exportation des produits laitiers nous a causé une vive déception. Cette décision a eu des impacts importants pour la Commission canadienne du lait (CCL) ainsi que pour l'industrie. Ces impacts comprennent la ré-réglementation de la production de tout le lait au pays, d'importantes réductions dans les quantités de produits laitiers que le Canada a le droit d'exporter et la nécessité de gérer l'offre de lait de façon encore plus serrée et de trouver de nouveaux débouchés pour les surplus structurels de solides non gras que le système génère. Nous prévoyons que les changements causés par la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) continueront de se faire sentir au début de l'année laitière qui commence.

Sur une note plus positive, le marché intérieur a affiché une demande forte pour les produits laitiers. Depuis août 2002, le quota de mise en marché (QMM) pour le lait de transformation a dû subir une hausse de 6,8 p. cent en vue de répondre à cette demande intérieure de

produits laitiers. Au 31 juillet 2003, le QMM est à 48,7 millions d'hectolitres. Cette croissance se remarque surtout dans le cas du yogourt, du fromage et de la crème glacée.

En décembre dernier, la CCL a annoncé une augmentation relativement importante des prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Cette hausse constituait une étape importante de la réalisation de l'engagement de la CCL d'augmenter graduellement les prix de soutien pour faire en sorte que les coûts de production de 50 p. cent des producteurs canadiens soient couverts en 2006. La hausse n'a pas été bien reçue par l'industrie. Les producteurs, en particulier, ont organisé une manifestation à Ottawa pour exprimer leur déception, étant de l'opinion que l'augmentation n'était pas suffisante. Depuis, la CCL a entrepris des discussions avec les producteurs et d'autres membres de l'industrie pour préparer la prochaine révision des prix de soutien. Les mois qui viennent verront la CCL animer des discussions entre les producteurs et les transformateurs concernant la fréquence et le moment des ajustements des prix de soutien.

Pour donner suite à la consultation que nous avons tenue l'an dernier avec les divers intervenants de l'industrie, nous avons organisé un atelier ayant pour but d'initier un dialogue productif entre les producteurs de lait et les transformateurs. À notre grande satisfaction, environ 40 représentants de l'industrie ont participé à cet atelier et ont accepté de travailler ensemble pour assurer la croissance de l'industrie. Un second atelier aura lieu en octobre 2003.

# LETTRE AU MINISTRE

Les produits laitiers connaissent une grande popularité comme ingrédients. Dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales de lait, 4,3 millions d'hectolitres de lait, sous forme d'ingrédients laitiers, ont servi à la fabrication de produits tels que les mets congelés, les soupes, les produits de boulangerie et les produits de confiserie.

Afin de promouvoir l'utilisation accrue des ingrédients laitiers canadiens dans les produits manufacturés, la CCL a poursuivi les activités de son Programme de marketing des ingrédients laitiers. Cette année, la CCL a diversifié la gamme des services offerts aux transformateurs secondaires qui utilisent ou désirent utiliser des ingrédients laitiers dans les produits alimentaires manufacturés.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a poursuivi ses travaux d'harmonisation des politiques laitières. Le Comité a tenu des discussions importantes sur la responsabilité en matière de retrait des surplus et concernant de nouveaux moyens d'écouler le surplus structurel.

Nous tenons à souligner le travail ardu et le dévouement de notre personnel et sa contribution essentielle à la réalisation des objectifs de la Commission. Nous voulons aussi exprimer notre reconnaissance pour la coopération que nous recevons de la part des intervenants de l'industrie, des gouvernements provinciaux et du personnel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Nous vous remercions de votre appui envers le travail de la Commission et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,

  
John Core

Le vice-président,

  
Louis Balcaen

Le commissaire,

  
Carl Harrison



8252160  
MA 25NDY

8252160  
25

# L'INDUSTRIE LAITIÈRE



# CANADIENNE

## Faits saillants de 2002-2003

L'industrie laitière canadienne fonctionne selon une « année laitière » qui s'étend du 1<sup>er</sup> août d'une année civile au 31 juillet de l'année suivante.

L'industrie peut être fière de ses accomplissements au cours de l'année laitière 2002-2003. Parmi ses réalisations clés, on compte :

- l'intensification du dialogue entre les producteurs de lait et les transformateurs;
- les ajustements apportés au système canadien d'exportation des produits laitiers pour le rendre conforme à la décision de décembre 2002 de l'Organisation mondiale du commerce;
- une croissance du marché intérieur pour la sixième année consécutive.

## Production laitière

### Recettes monétaires agricoles

L'industrie laitière a largement contribué à l'économie canadienne pendant l'année civile 2002. Elle a généré un total de 4,1 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles, ce qui la place au quatrième rang, derrière les viandes, les grains et oléagineux et l'horticulture.

### Nombre de fermes et production par ferme

Pendant l'année laitière 2002-2003, le Canada avait 17 890 fermes laitières. Bien qu'il y ait eu une baisse du nombre de fermes laitières au Canada, les fermes se sont agrandies tout en devenant plus efficaces et efficaces. La production moyenne par ferme en 2002-2003 était de 4 390 hectolitres (hl), soit une hausse de 11 p. cent par rapport à l'année précédente.

La majorité des fermes, en 2002-2003, se trouvait au Québec et en Ontario, soit 81 p. cent. On trouvait 13 p. cent des fermes dans les provinces de l'Ouest et 6 p. cent dans les provinces de l'Atlantique.

En 2002, il y avait environ 1.08 million de vaches laitières au pays, produisant une moyenne de 9 511 kg de lait chacune.

## NOMBRE DE FERMES, DE VACHES ET PRODUCTION TOTALE\*

1998-1999 à 2002-2003

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (millions)	Production totale (millions hl)
1998-1999	21 561	1,16	79,5
1999-2000	20 576	1,10	78,6
2000-2001	19 363	1,09	78,1
2001-2002	18 673	1,08	78,3
2002-2003	17 890	1,08	78,6

\*À 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.

# L'INDUSTRIE LAITIÈRE

## NOMBRE DE FERMES PRODUISANT DU LAIT ET DE LA CRÈME 2002-2003

	Crème	Lait	Total
Terre-Neuve et Labrador	0	41	41
Île-du-Prince-Édouard	12	304	316
Nouvelle-Écosse	0	345	345
Nouveau-Brunswick	0	302	302
Québec	0	8 502	8 502
Ontario	102	5 911	6 013
Manitoba	6	577	583
Saskatchewan	0	318	318
Alberta	1	819	820
Colombie-Britannique	0	691	691
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>17 769</b>	<b>17 890</b>

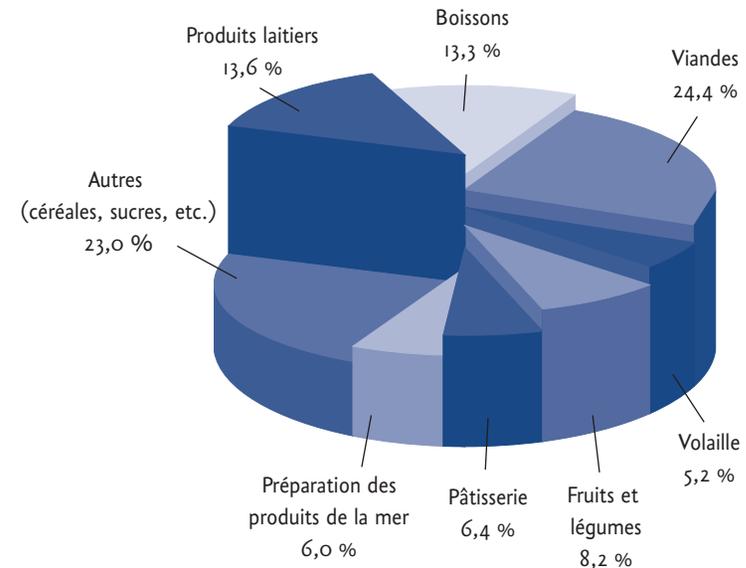
8

## Transformation laitière

Pendant l'année civile 2002, quelque 292 usines de transformation ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 9,9 milliards de dollars\*, soit 13,6 p. cent de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et des boissons. Durant l'année laitière 2002-2003, le secteur de la transformation des produits laitiers a employé près de 26 000 personnes.

\* Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord élaboré par Statistique Canada.

## PARTAGE DES VENTES MANUFACTURIÈRES DU CANADA, BASÉ SUR LA VALEUR EN 2002



# CANADIENNE

## Marchés du lait

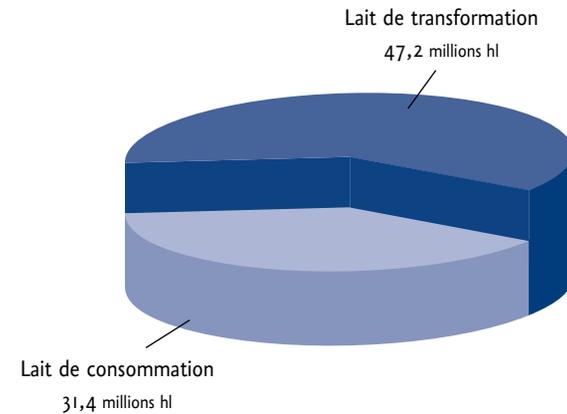
Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

- le marché du lait de consommation, y compris les laits aromatisés et les crèmes; et
- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Durant l'année laitière 2002-2003, le marché du lait de consommation représentait environ 40 p. cent des livraisons totales par les producteurs, ou 31,4 millions d'hectolitres\*. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 60 p. cent des livraisons totales des producteurs, ou 47,2 millions d'hectolitres\*.

\*À 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.

## PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LAIT DE CONSOMMATION EN 2002-2003



# L'INDUSTRIE LAITIÈRE



## **Le marché des ingrédients**

L'utilisation de produits laitiers comme ingrédients dans des produits alimentaires transformés continue de constituer un secteur important en termes de croissance réelle et d'innovation. Mentionnons à titre d'exemples l'utilisation de produits laitiers comme le fromage, le yogourt, la crème et la poudre de lait écremé dans les pizzas ou les mets préparés congelés, les soupes et les vinaigrettes.

Le secteur des « aliments portatifs », qui comprend les substituts de repas sous forme de breuvages et de barres, les soupes portables et les collations démontre aussi un réel potentiel d'augmenter l'utilisation du gras laitier et des ingrédients laitiers riches en protéines.

L'apparition lente mais soutenue de lait écremé biologique fait au Canada dans la fabrication de produits de boulangerie biologiques ou d'autres produits est un créneau de marché réduit, mais néanmoins un nouveau débouché pour les solides non gras.

Dans ses efforts de marketing, la CCL met l'accent sur ces secteurs alimentaires qui démontrent le plus de potentiel pour l'utilisation d'ingrédients laitiers.

## **Système harmonisé de classification du lait**

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication des produits laitiers. Le lait produit au Canada est ainsi vendu selon un système harmonisé de classification du lait basé sur son utilisation. Ce système comprend les cinq classes à la page suivante :

# CANADIENNE

## SYSTÈME HARMONISÉ DE CLASSIFICATION DU LAIT

Classes	Produits	Utilisation finale du lait (2002-2003)	
		ooo kg de matière grasse	% du lait total
Classe 1	a) laits de consommation b) crèmes de consommation c) boissons laitières d) laits de consommation pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest (ces marchés sont approvisionnés par la Colombie-Britannique et l'Alberta)	83 116	29
Classe 2	Yogourt, crème sûre et crème glacée	22 731	8
Classe 3	a) fromages fins	44 173	16
	b) cheddar	49 986	18
Classe 4	a) beurre, huile de beurre, poudres et lait concentré comme ingrédient	56 310	20
	b) lait concentré pour la vente au détail	7 297	3
	c) nouveaux produits pour les marchés intérieurs	(b, c, d, m)	
	d) inventaires et pertes		
	m) marchés marginaux		
Classe 5	a) ingrédients du fromage pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation	15 420 (a, b, c)	5
	b) tous les autres produits laitiers pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation		
	c) activités intérieures et d'exportation du secteur de la confiserie		
	d) exportations planifiées et autres exportations, dont le total ne doit pas dépasser les engagements du Canada envers l'OMC	3 156	1
<b>TOTAL</b>		<b>282 189</b>	<b>100</b>

# LA COMMISSION CAN



# ADIENNE DU LAIT

## Gouvernance de la société

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière.

Le gouvernement fédéral couvre actuellement environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les activités commerciales de la CCL, sont défrayés par les producteurs laitiers et le marché. La CCL sert les intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

La Commission canadienne du lait est composée de trois commissaires nommés par le Gouverneur en conseil pour un mandat renouvelable de trois ans.

## Président et directeur général

**John Core** *nommé en octobre 2002*

M. Core détient une maîtrise de l'Université de Guelph. Il a enseigné au *Ridgetown College*, en Ontario, au début de sa carrière. Il est ensuite devenu propriétaire et exploitant, avec ses frères, d'une entreprise de production laitière et de grandes cultures dans le comté de Lambton, en Ontario. Durant ses années en production laitière, M. Core a fait partie du conseil d'administration des Producteurs laitiers de l'Ontario de 1981 à 2001. Il a présidé cet organisme entre 1990 et 2001. Il a aussi siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada de 1986 à 2001, dont il a occupé la présidence entre 1999 et 2001.

## Vice-président

**Louis Balcaen** *nommé en décembre 2000 (troisième mandat)*

Originaire du Manitoba, il a consacré une bonne partie de son temps et de son énergie à l'industrie laitière pendant les trente dernières années.

Avant de se joindre à la Commission, M. Balcaen était membre de l'Association des producteurs de lait du Manitoba depuis 1979; il en a été le président pendant sept ans. De plus, il a été président des Producteurs laitiers du Canada.

Au cours des années, M. Balcaen a aussi fait partie des instances exécutives de nombreux comités et organismes; plus récemment il a participé au Groupe de travail sur la politique laitière nationale, au Comité consultatif sur l'avenir de l'industrie laitière, au Comité de planification stratégique de l'industrie laitière et au Groupe de travail du gouvernement fédéral sur la mise en marché ordonnée.

# LA COMMISSION CAN

Après le départ de l'ancien président, M. Louis Balcaen a occupé la présidence par intérim entre juin et octobre 2002, jusqu'à l'arrivée du nouveau président, tel que prévu par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

## Commissaire

**Carl Harrison** nommé en décembre 2000

Avant sa nomination à la Commission, M. Harrison était directeur de l'*Ontario Dairy Processors Council* et directeur fondateur du Conseil de l'industrie laitière de l'Ontario, dont il a aussi été le président. M. Harrison compte également de nombreuses années de service auprès du Conseil national de l'industrie laitière. Il y fut directeur de 1973 à 1998, membre du comité exécutif de 1994 à 1997 et président en 1996-1997.

14

Les commissaires de la CCL sont autorisés et assujettis par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils doivent diriger et surveiller la gestion et les activités de la CCL dans le meilleur intérêt de la Commission. Ils doivent aussi s'assurer de l'existence d'un mécanisme adéquat de reddition de comptes pour la gestion des fonds versés par le gouvernement du Canada et par l'industrie. Les commissaires comptent plusieurs années d'expérience au sein de l'industrie laitière et leurs antécédents variés sont le gage d'une approche équilibrée permettant de bien composer avec les objectifs souvent conflictuels des intervenants de l'industrie.

Dans le cadre de leur administration générale, les commissaires doivent :

- établir et approuver l'orientation stratégique, le plan d'entreprise et les budgets, avec la collaboration de la haute direction;
- approuver le rapport annuel et les états financiers vérifiés par le Vérificateur général du Canada;
- s'assurer de l'existence d'un mécanisme approprié de reddition de comptes grâce à l'exécution de vérifications internes et à l'évaluation des systèmes, des pratiques et des programmes de la CCL;
- rendre compte des activités de la CCL en ce qui a trait à l'exécution du mandat autorisé par la loi (*Loi sur la Commission canadienne du lait*) et aux services offerts à l'industrie, et présenter les états financiers connexes au CCGAL au moins quatre fois par année; et
- recevoir le rapport d'examen spécial du Vérificateur général, remis tous les cinq ans, et en assurer le suivi.

Les principales initiatives entreprises au cours de l'année écoulée sont les suivantes :

- tenue d'un forum pour obtenir le point de vue des producteurs et des transformateurs sur les orientations stratégiques futures de la Commission;
- création d'un cadre d'évaluation des programmes;
- examen du financement fourni par le gouvernement et l'industrie comparativement aux dépenses pour s'assurer de l'affectation appropriée des fonds à chaque groupe et de l'utilisation adéquate de ces fonds;

# ADIENNE DU LAIT

## Structure de la Commission canadienne du lait



# LA COMMISSION CAN

- tenue de quatre réunions du Comité consultatif sur la vérification et l'évaluation pour examiner les plans de vérification et d'évaluation et discuter des résultats du travail effectué et des plans d'action pour améliorer les performances des domaines ciblés;
- évaluation de la menace et des risques pour la sécurité en ce qui concerne les technologies de l'information.

Les commissaires se rencontrent mensuellement pour établir les orientations et stratégies de la CCL. Ils ont établi une équipe de gestion composée du directeur principal, Politiques et affaires corporatives, du directeur principal, Finances et opérations et du directeur de la Vérification. Cette équipe est responsable de la gestion quotidienne, en consultation avec le président.

Les bureaux de la Commission, situés à Ottawa (Ontario), emploient environ 60 personnes.

Le succès de la Commission canadienne du lait dépend en grande partie de ses ressources humaines, de même que de leur souci d'excellence dans les services offerts. La CCL met donc en oeuvre des programmes et des initiatives visant à stimuler et appuyer le bon rendement des personnes et de l'organisation.

## Activités et programmes

### Activités principales

En tant que facilitateur national et administrateur principal, la CCL met en oeuvre un bon nombre d'activités et de programmes :

- De par sa présence au sein du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), dont elle assure la présidence, elle offre un soutien continu à l'industrie laitière canadienne tout en travaillant en étroite collaboration avec les intervenants provinciaux et les instances gouvernementales.



# ADIENNE DU LAIT

- En ce qui a trait aux systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés, la Commission assume le travail de facilitateur et de secrétariat. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions sont comprises dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5), l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) et l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. La CCL administre aussi les mécanismes financiers requis par ces ententes.
- Elle calcule et recommande au CCGAL le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché.
- Elle est autorisée à acheter, entreposer, transformer ou vendre des produits laitiers sur les marchés intérieurs ou internationaux, dans le cadre des engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La CCL gère aussi, au nom de l'industrie, l'importation des quotas tarifaires de beurre.
- La CCL établit les prix de soutien auxquels elle achète le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix influencent les décisions provinciales quant à l'établissement des prix du lait servant à la fabrication de produits tels le beurre, le fromage et la crème glacée.
- Elle administre le Programme de permis des classes spéciales de lait. Dans le cadre de ce programme, elle délivre des permis aux transformateurs secondaires afin qu'ils aient accès à des ingrédients laitiers vendus à des prix concurrentiels, ainsi qu'aux exportateurs vendant leurs produits à l'extérieur du pays dans le cadre des engagements du Canada envers l'OMC.
- Elle élabore et implante des programmes et des services de marketing qui visent à encourager les transformateurs secondaires à maintenir ou à augmenter leur utilisation d'ingrédients laitiers dans leurs opérations. Ces activités sont guidées par les objectifs du Programme de marketing des ingrédients laitiers.
- La CCL effectue des vérifications internes de ses systèmes et de ses pratiques ainsi que des vérifications externes, le plus souvent dans les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait.
- Elle agit comme facilitateur pour faire avancer l'harmonisation des procédures de vérification des usines pour l'industrie.

## Détails des programmes

### Politique laitière nationale

Le système canadien de gestion des approvisionnements pour l'industrie laitière constitue le fondement des politiques actuelles dans ce secteur. Adopté au milieu des années 70, il sert à gérer et à administrer l'approvisionnement en lait servant à la fabrication de produits comme le beurre, le fromage et le yogourt.

Dans ce cadre, la Commission canadienne du lait assume le rôle de facilitateur au sein des différents forums influençant la politique laitière, tel que le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).

# LA COMMISSION CAN

## PRODUCTION DE LAIT ET DE CRÈME DE TRANSFORMATION\*

(milliers de kg de matière grasse)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Terre-Neuve et Labrador	n/d	57	81
Île-du-Prince-Édouard	3 041	3 088	3 060
Nouvelle-Écosse	2 099	2 332	2 404
Nouveau-Brunswick	2 094	2 158	2 129
Québec	83 117	81 835	81 802
Ontario	49 267	50 420	50 251
Manitoba	6 467	6 394	6 438
Saskatchewan	5 728	5 516	5 224
Alberta	9 285	9 400	9 695
Colombie-Britannique	8 440	8 769	8 840
<b>TOTAL</b>	<b>169 538</b>	<b>169 969</b>	<b>169 924</b>

\*Avant la mise en commun

Le CCGAL est un organisme permanent créé par les provinces signataires du Plan national de commercialisation du lait (PNCL). Ce comité est responsable d'établir des politiques et de superviser la mise en oeuvre de ce Plan et de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. Le PNCL est l'entente fédérale-provinciale régissant la gestion des approvisionnements en lait au Canada. Présidé par la Commission, le CCGAL comprend des représentants des producteurs laitiers, des transformateurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants nationaux des producteurs laitiers et des consommateurs participent également au Comité à titre de membres sans droit de vote.

## Production et demande

La Commission suit, sur une base mensuelle, les tendances des besoins canadiens (demande) ainsi que la production laitière (offre). Ces besoins sont définis comme l'ensemble de la demande intérieure des consommateurs plus les exportations planifiées pour tous les produits laitiers de transformation. La production comprend toute la production de lait et de crème de transformation visée par la gestion des approvisionnements.

Au cours de l'année laitière 2002-2003, les besoins canadiens ont totalisé 48,8 millions d'hectolitres, soit une hausse de 5,6 p. cent comparativement à l'année laitière précédente. Durant la même période, la production de lait et de crème de transformation s'est élevée à 47,2 millions d'hectolitres, soit la même production que l'année précédente.

La production de la dernière année a été plus basse que prévu. La canicule qui a frappé le Québec et l'Ontario durant l'été est une des raisons. Ajoutons que ces deux provinces avaient adopté, au printemps, des politiques de quota sévères qui ont eu pour effet de réduire la production. Exceptionnellement, cette baisse de production a coïncidé avec une forte demande durant toute l'année. L'industrie a donc dû utiliser ses inventaires pour répondre à la demande des consommateurs. De plus, de petites quantités de fromage ont été importées grâce à des permis supplémentaires d'importation pour assurer un approvisionnement adéquat du marché intérieur.

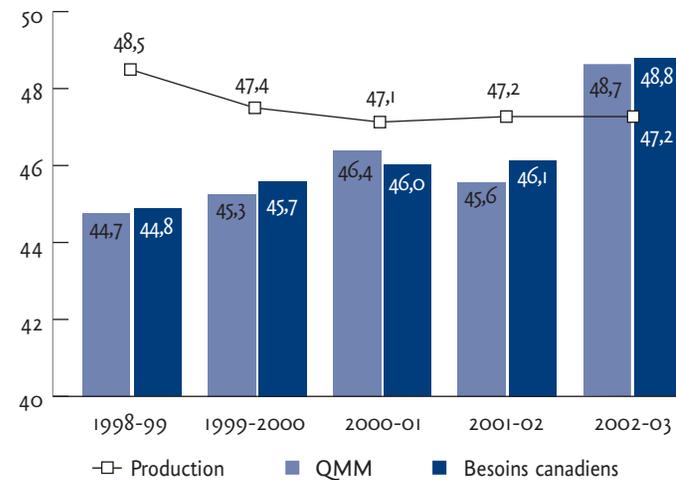
# ADIENNE DU LAIT

## Quota de mise en marché

Le CCGAL révisé régulièrement le niveau national de production pour le lait de transformation, soit le quota de mise en marché (QMM). Le QMM est basé sur les besoins canadiens et comprend une allocation de croissance qui permet de prévenir les pénuries. Ce niveau cible fait l'objet d'une surveillance constante et il est ajusté, s'il y a lieu, pour tenir compte des changements dans la demande intérieure de produits laitiers de transformation, ainsi que dans les exportations planifiées. L'objectif du QMM est de minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur.

Au 31 juillet 2003, le QMM se situait à 48,7 millions d'hectolitres. Pendant l'année laitière 2002-2003, la production de lait et de crème de transformation a été inférieure au QMM de 1,5 million d'hectolitres.

## PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION, BESOINS CANADIENS ET QMM (MILLIONS HL)



# LA COMMISSION CAN

## PARTS PROVINCIALES DU QMM

au 31 juillet 2003\*

	Matière grasse (milliers de kg)	Lait (millions hl)	%
Terre-Neuve et Labrador	180	0,05	0,1
Île-du-Prince-Édouard	3 151	0,875	1,8
Nouvelle-Écosse	2 040	0,567	1,2
Nouveau-Brunswick	2 159	0,600	1,2
Québec	81 277	22,577	46,3
Ontario	55 760	15,489	31,8
Manitoba	6 260	1,739	3,6
Saskatchewan	4 306	1,196	2,5
Alberta	11 007	3,058	6,3
Colombie-Britannique	9 203	2,556	5,2
<b>TOTAL</b>	<b>175 343</b>	<b>48,707</b>	<b>100,0</b>

\*Avant le partage des marchés selon les ententes de mise en commun

Même si on gère de près l'approvisionnement en lait tout au long de l'année, des surplus peuvent résulter en raison des fluctuations de la production laitière ou de la demande. On gère ces surplus en ajustant le QMM ou les stocks, ou encore en les exportant, selon les engagements commerciaux du Canada. Ces surplus sont administrés par le Programme de retrait des surplus, dont les revenus sont retournés aux producteurs au moyen du système de mise en commun.

## Mise en commun des revenus des producteurs

Pour les producteurs de lait, les ententes de mise en commun constituent un moyen de gérer les risques financiers associés à l'évolution des marchés intérieurs. À titre de facilitateur national de l'industrie, la Commission canadienne du lait administre ces ententes au nom de l'industrie laitière.

### Entente sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Programme d'établissement des prix et de la mise en commun des classes spéciales, établi en août 1995, le lait de transformation est rendu disponible pour la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers, à des prix concurrentiels qui varient selon leur utilisation finale. L'Entente sur la mise en commun des revenus du lait permet à tous les producteurs laitiers du pays de partager les recettes des ventes de lait des classes spéciales.

### Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5)

Depuis août 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation), les coûts de transport et les frais d'écémage étaient mis en commun parmi les producteurs du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait.

# ADIENNE DU LAIT

Pendant la dernière année, la Commission a aidé Terre-Neuve et Labrador à préparer une proposition visant à devenir membre à part entière de cette mise en commun. La province du Manitoba, avec l'accord des autres provinces, s'est retirée de la mise en commun le 1<sup>er</sup> février 2003. Durant la dernière année, le P5 a également convenu d'un nouveau modèle de calcul des coûts de transport pour cette mise en commun, modèle qui doit maintenant être mis en place. Les membres de cette mise en commun, par l'entremise d'un comité spécial, ont convenu d'une entente sur une augmentation de prix pour le lait de consommation au 1<sup>er</sup> février 2003. Des discussions sont en cours concernant l'utilisation d'une formule d'établissement des prix pour le lait de consommation.

## Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO)

En mars 1997, les quatre provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) ont aussi mis en oeuvre un système de mise en commun de tout le lait. Les membres de la Mise en commun du lait de l'Ouest continuent de mettre au point leur entente avec leur plus important transformateur, l'entreprise Saputo, propriétaire de plusieurs usines de dernier recours pour le traitement du lait excédentaire. De plus, les membres de la mise en commun développent une entente semblable avec Parmalat au Manitoba. La biosécurité, la promotion des produits et la gestion des quotas comptaient également parmi les sujets pour lesquels il fallait harmoniser les politiques pour améliorer l'industrie. Une conférence sur l'avenir a eu lieu à Kananaskis, Alberta, l'automne dernier. En ce qui touche tous ces projets, la CCL a aidé les membres de la Mise en commun à prendre les décisions les plus adéquates en leur fournissant de l'information et en les supportant de ses conseils.

## LES MISES EN COMMUN EN 2002-2003 :

### QUELQUES CHIFFRES

	Lait de consommation produit (millions hl)	Lait de transformation produit (millions hl)	Prix pondéré* au producteur à 3,6 kg de m.g. par hl
Tout le lait (P5)**	22,0	38,8	59,84 \$/hl
Lait de l'Ouest	9,1	8,4	63,89 \$/hl

\* Lait intra quota

\*\* Terre-Neuve et Labrador n'est pas membre

## Programme de permis des classes spéciales de lait

Le 1<sup>er</sup> août 1995, le Programme de permis des classes spéciales de lait a été mis en oeuvre afin de permettre aux transformateurs, aux exportateurs et aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Selon ce système, les composants du lait sont rendus disponibles pour la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers à des prix compétitifs qui varient selon l'utilisation finale.

Les transformateurs, exportateurs et transformateurs secondaires ont accès à certaines quantités de composants laitiers grâce aux permis délivrés par la Commission canadienne du lait. Il existe trois types de permis. Le premier (permis 5(a), 5(b) ou 5(c)) est délivré aux transformateurs secondaires utilisant des produits laitiers comme ingrédients.

Le deuxième type de permis (permis 5(d)) est délivré aux exportateurs pour des transactions individuelles. Il spécifie la quantité maximale de produits laitiers qui peut être exportée en conformité avec le volume de lait identifié comme étant disponible aux fins d'exportation. Les permis émis sous la classe 5(d) sont utilisés pour le volume de

# LA COMMISSION CAN

lait couvrant les exportations planifiées et incorporées au QMM et pour les autres exportations, pour lesquelles le total s'inscrit dans les engagements du Canada envers l'OMC.

Le troisième type est délivré dans la classe 4(m). Les surplus de lait dans cette classe sont vendus pour l'alimentation animale et d'autres usages semblables.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 4,3 millions d'hectolitres de lait en 2002-2003. Au total, 998 permis ont été délivrés dans les classes 5(a), (b) et (c). Le nombre d'entreprises participant au programme est passé à 801 en 2002-2003, comparativement aux 773 de l'année précédente.

## PROGRAMME DE PERMIS DES CLASSES SPÉCIALES DE LAIT

Volume de lait vendu (millions hl) et revenu moyen des producteurs\*

Classes		1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
5(a)	Volume	0,912	1,517	1,791	1,633	1,881
	Prix	44,25 \$	37,34 \$	35,63 \$	45,55 \$	33,29 \$
5(b)	Volume	0,875	1,452	1,221	0,728	1,042
	Prix	43,30 \$	38,95 \$	42,94 \$	42,67 \$	35,19 \$
5(c)	Volume	1,152	1,033	1,053	1,344	1,361
	Prix	33,13 \$	33,69 \$	31,97 \$	30,09 \$	29,97 \$
<b>TOTAL</b>	<b>VOLUME</b>	<b>2,939</b>	<b>4,002</b>	<b>4,065</b>	<b>3,705</b>	<b>4,283</b>
	<b>PRIX</b>	<b>39,63 \$</b>	<b>36,74 \$</b>	<b>36,16 \$</b>	<b>39,42 \$</b>	<b>32,71 \$</b>

\* Les volumes et les prix sont calculés selon un standard de 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.

Note : Certaines données peuvent avoir changé par rapport au Rapport annuel précédent car les normes de composition du lait ont été révisées.

## Établissement des prix

Chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés par la CCL lors de l'achat et de la vente de produits laitiers. Ils servent aussi de référence aux agences et offices provinciaux de commercialisation du lait lorsqu'ils établissent les prix payés par les transformateurs.

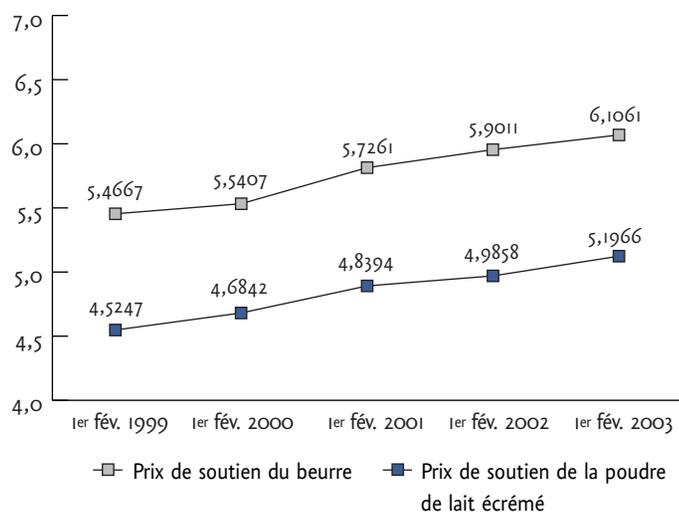
Deux éléments de la mission de la CCL sont pris en compte dans la décision concernant les prix de soutien : fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

La décision concernant les prix, annoncée par la Commission en décembre 2002, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2003. Le prix de soutien de la poudre de lait écrémé est passé de 4,9858 \$ à 5,1966 \$ le kilogramme et celui du beurre, de 5,9011 \$ à 6,1061 \$ le kilogramme. L'an dernier, la CCL s'est engagée à ce que les coûts de production de 50 p. cent des producteurs soient couverts dès 2006; la décision de décembre 2002 sur les prix est un pas important envers le respect de cet engagement. Avant de prendre cette décision, la CCL avait étudié avec soin les avis de différents intervenants de l'industrie laitière.

Ces prix de soutien plus élevés devaient résulter, pour les producteurs laitiers, en une augmentation de 2,36 \$ l'hectolitre sur le prix payé pour le lait industriel, ce qui représente une hausse de 3,9 p. cent.

# ADIENNE DU LAIT

## PRIX DE SOUTIEN POUR LE BEURRE ET LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ DE 1999 À 2003 (\$/KG)



## Importations de produits laitiers

Selon les termes de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1995, le Canada a établi des quotas tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Avec l'appui de l'industrie, la CCL a agi à titre de premier receveur des importations de beurre depuis 1995 et conformément au permis fédéral, elle a acheminé ce produit au secteur de la transformation secondaire par l'intermédiaire des transformateurs.

Cette année, le quota tarifaire pour le beurre est demeuré à 3 274 tonnes. Environ les deux tiers du quota tarifaire total (2 000 tonnes) sont attribués à la Nouvelle-Zélande.

## Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de nouveaux produits pour le marché intérieur en ajoutant des volumes spécifiques aux quotas de lait provinciaux, afin d'assurer la disponibilité du lait requis. Ce programme donne une certaine souplesse au système national de gestion des approvisionnements.

Durant l'année laitière 2002-2003, des entreprises canadiennes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont utilisé environ 25,1 millions de litres de lait comparativement à 22,1 millions en 2001-2002. La limite maximale d'utilisation a été fixée à 1 p. cent du QMM, soit environ 48 millions de litres.

Cette année, le comité de sélection a reçu 20 demandes, comparativement à quatre au cours de l'année précédente. Comme d'habitude, la plupart des demandes concernent la fabrication de nouveaux fromages fins. Deux d'entre elles satisfaisaient aux critères du programme et ont été acceptées. Huit ont été rejetées par le Comité alors que pour les 10 autres, le comité attend des renseignements additionnels avant de prendre une décision.

Le comité de sélection a aussi suggéré au CCGAL de demander une évaluation du programme dans le but d'apporter les changements qui pourraient s'avérer nécessaires en vue de la reconduction du programme. Cette évaluation sera faite par la CCL au cours de la prochaine année.

# LA COMMISSION CAN

## **Programme de marketing des ingrédients laitiers**

L'objectif de ce programme est d'augmenter la visibilité et l'utilisation des ingrédients laitiers par le secteur de la transformation secondaire au Canada, en mettant l'accent sur des produits finis tels que les produits de boulangerie, les bonbons et les produits nutraceutiques. Encore cette année, la CCL a parrainé deux colloques qui visaient les transformateurs, les transformateurs secondaires et les distributeurs, l'un au *Guelph Food Technology Centre* en Ontario et l'autre du Centre de recherche et de développement sur les aliments d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Saint-Hyacinthe, au Québec. La CCL a aussi participé à trois salons professionnels, à Vancouver, Toronto et Halifax.

En parallèle, la CCL a continué de développer et de mettre à jour le site Web ingrédientsLAI TIERS.ca, dont la fréquentation est maintenant de plus de 14 000 visiteurs par mois. Ce site offre une vaste gamme de renseignements techniques et commerciaux qui s'adressent aux utilisateurs actuels et potentiels d'ingrédients laitiers. La CCL a aussi mis la touche finale à un nouveau programme qui offre un appui financier aux compagnies qui cherchent des conseils et un appui techniques dans le but de reformuler les recettes de leurs produits pour y inclure ou y augmenter l'utilisation d'ingrédients laitiers canadiens. Le « Programme de soutien technique des ingrédients laitiers » sera inauguré en août 2003.

## **Programmes intérieurs de saisonnalité**

La production laitière fluctue selon les saisons. Elle est plus élevée au printemps lorsque les vaches ont tendance à produire plus de lait, tandis qu'à l'automne et durant les mois d'hiver, la production peut diminuer légèrement. Par contre, la demande de produits laitiers comme le beurre et le fromage atteint son plus haut niveau en automne et au début de l'hiver, pour subir une baisse en janvier. Presque tous les ans, ceci fait en sorte que, durant une brève période de l'hiver, la demande dépasse l'offre.

Les programmes intérieurs de saisonnalité permettent de faire correspondre la demande saisonnière avec l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes, de concert avec le secteur privé.

Les frais de possession associés aux programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 2,90 millions de dollars en 2002-2003. Afin d'assumer les coûts associés à l'entreposage des stocks de beurre normaux, la Commission prélève un montant auprès des consommateurs par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et le rajuste, au besoin, pour qu'il corresponde aux coûts réels liés à ces stocks. Ce prélèvement est demeuré à 0,08 \$ l'hectolitre de lait de transformation durant l'année 2002-2003.

# ADIENNE DU LAIT

## Programmes d'entreposage

### *Beurre*

Durant l'année, la CCL entrepose une quantité prédéterminée de beurre. Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a établi le niveau cible de 11 millions de kilogrammes de beurre au début de l'année laitière 2002-2003 comme étant les stocks réguliers de beurre. Ces stocks sont jugés nécessaires pour approvisionner le marché intérieur de façon constante tout au long de l'année.

Le niveau total des stocks de beurre détenus sert d'indicateur à l'industrie quant aux surplus ou aux pénuries possibles de matière grasse sur le marché. Cette information aide à déterminer si les quotas de production devraient être ajustés ou s'il faut gérer des surplus. Cependant, au cours des dernières années, une partie considérable du beurre produit sur le marché intérieur a été consommée au pays. Ainsi, le Canada n'a eu à exporter que de petites quantités de matière grasse excédentaire sous forme de beurre.

### *Poudres de lait*

La CCL exploite également un programme pour l'entreposage de différents types de poudres de lait spécialisées. Elle encourage ainsi

la fabrication de ces produits lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de lait frais pour la fabrication de ces produits en automne lorsque la production laitière est habituellement plus faible. Les stocks détenus dans le cadre de ce programme contribuent à équilibrer l'offre et la demande de solides non gras du lait.

## Programme d'aide pour le lait concentré

Le Programme d'aide pour le lait concentré (PALC) encourage la production de lait évaporé et de lait concentré sucré durant la période de l'année où les approvisionnements de lait sont abondants. Contrairement aux programmes intérieurs de saisonnalité selon lesquels la CCL achète et vend le produit, le PALC est un programme d'aide financière qui dédommage les fabricants des frais de possession associés à une période d'entreposage supplémentaire.

## Stocks

La Commission a entamé l'année laitière 2002-2003 avec un inventaire de 15,71 millions de kilogrammes de beurre et 9,15 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 17,38 millions de kilogrammes de beurre et 36,17 millions de



# LA COMMISSION CAN

kilogrammes de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 23,77 millions de kilogrammes de beurre et 43,04 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé, ce qui lui a laissé, en date du 31 juillet 2003, des stocks de clôture s'élevant respectivement à 9,32 et 2,28 millions de kilogrammes. (Les statistiques pour le beurre comprennent les importations et l'huile de beurre.)

## Programme de retrait des surplus

La CCL administre un Programme de retrait des surplus (PRS) pour l'industrie. Ce mécanisme est conçu pour minimiser la fabrication de produits destinés aux exportations alors qu'il existe des débouchés intérieurs. Le programme a pour objectif de retirer le lait excédentaire dans les régions pertinentes et au bon moment.

Le Comité de gestion du lait a le mandat de conseiller la CCL relativement à l'exploitation du PRS. Ce comité est composé de représentants des secteurs de la production et de la transformation, aux paliers provincial et national. Il évalue les conditions du marché et la situation de la production laitière en vue de déterminer quand il faut procéder au retrait des surplus et établir la quantité de lait que la CCL est autorisée à retirer du marché.

## Exportations

Au cours de l'année laitière 2002-2003, la majorité des exportations de produits laitiers canadiens s'est faite par le secteur privé. Le rôle de la CCL se limitait surtout à écouler le surplus structurel de poudre de lait écrémé.

Au cours de l'année laitière 2002-2003, la CCL a exporté 40,0 millions de kg de poudre de lait écrémé. La CCL a également exporté une faible quantité de beurre (0,4 million de kg), découlant d'un engagement pris durant l'année antérieure.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer des certificats aux exportateurs canadiens, ce qui leur donne accès au marché du cheddar vieilli de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne. Le niveau actuel est de 4 000 tonnes, ce qui permet au Canada de poursuivre la mise en marché de son meilleur cheddar vieilli au Royaume-Uni. Les consommateurs de ce pays se régalaient du produit canadien depuis plus d'un siècle. Toutes ces quantités, ainsi que les exportations associées aux permis 5(d) que la CCL a émis aux maisons de commerce, sont comptabilisées contre les engagements du Canada envers l'OMC en matière d'exportation.

## Vérification

Dans le domaine de la vérification, la CCL a une double responsabilité:

- envers le gouvernement du Canada du fait que la CCL est une société d'État; et
- envers les intervenants de l'industrie laitière, compte tenu des programmes administrés par la CCL en leur nom.

## Vérifications internes

Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les systèmes, pratiques et programmes de la Commission doivent subir des vérifications internes

# ADIENNE DU LAIT

régulières. Un comité interne de vérification, composé de gestionnaires et présidé par un commissaire, passe en revue les priorités de vérification et élabore des plans de vérification annuel et quinquennal.

Les vérificateurs de la CCL collaborent avec les gestionnaires pour s'assurer que les opérations se déroulent de façon économique et efficace. Ils travaillent aussi avec le bureau du Vérificateur général du Canada durant la vérification annuelle en fournissant l'information et les rapports pertinents sur les pratiques de la CCL.

Au cours de 2002-2003, la CCL a mis l'accent sur le suivi à apporter aux vérifications internes antérieures. Elle a donc élaboré de nouvelles procédures pour les prêts et les opérations bancaires, de même que pour la couverture des opérations de change. Lors d'une vérification importante de la comptabilité de gestion et de la comptabilité financière, les vérificateurs ont examiné les rapports et ont proposé des améliorations permettant de rendre l'information comptable plus disponible. Ces changements devraient permettre d'améliorer la reddition de comptes et la prise de décision, en conformité avec la Stratégie d'information financière du gouvernement.

## Vérifications externes

Les vérifications externes visent, en grande partie, les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait. Durant l'année laitière 2002-2003, des vérifications ont été effectuées auprès de 41 entreprises. Ces vérifications ont donné lieu

à des réclamations qui totalisaient 361 000 \$. Ces sommes ont été rendues aux producteurs laitiers canadiens. L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi près de 800 sociétés qui ont généré des revenus de 212 millions de dollars dans le cadre du Programme pendant l'année.

Par ailleurs, la CCL établit les mandats et examine le travail confié aux cabinets de vérificateurs professionnels dans chaque province. Cette mesure contribue à assurer la fiabilité des revenus déclarés à la Commission pour l'administration des mises en commun. En collaboration avec les vérificateurs provinciaux des usines de transformation du lait, la CCL a élaboré un Manuel national de vérification de l'utilisation du lait en usine établissant des normes minimales pertinentes. Ceci contribue à l'utilisation de méthodes de vérification uniformes dans tout le pays.

De plus, la CCL effectue la vérification de l'utilisation du lait en usine à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve et Labrador, sur la base de recouvrement des coûts. La CCL aide aussi les provinces à compléter les vérifications du mécanisme d'exportation individuel (MEI) pour lequel les exportations sont interdites au delà du 31 juillet 2003. La CCL s'assure ainsi que les procédures de vérification sont appliquées uniformément dans toutes les provinces. C'est particulièrement essentiel dans le cas du MEI car les activités des transformateurs les plus importants s'étendent sur plus d'une province.

# RENDEMENT ET OBJECTIFS



## Réalisations 2002-2003

Cette section présente les objectifs de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la dernière période et un sommaire de l'état d'avancement des travaux pour chacun.

1. En collaboration avec les groupes de producteurs et de transformateurs, coordonner et faciliter un dialogue franc entre les deux secteurs afin de favoriser une vision commune, d'identifier les objectifs de l'industrie laitière canadienne et d'établir un moyen de communication global.

En premier lieu, la CCL a partagé, avec tous les secteurs de l'industrie laitière, l'information recueillie lors d'une tournée de consultations effectuée par les commissaires au printemps 2002. Ces consultations ont révélé un désir, de la part des producteurs et des transformateurs, de collaborer à la préparation d'une réaction concertée à certains des défis auxquels est confrontée l'industrie. La CCL a donc organisé un atelier officiel en mars 2003 pour discuter d'objectifs communs. Près de 40 représentants des producteurs et des transformateurs participaient à cet événement. Les participants se sont mis d'accord pour travailler ensemble sur certains enjeux affectant l'industrie. Les mesures de suivi seront orchestrées par un Comité directeur. La CCL apportera son leadership de même qu'un appui technique à la réalisation des prochaines étapes.

2. Continuer de coordonner et de faciliter les efforts visant à améliorer et harmoniser les systèmes canadiens de commercialisation et de mise en commun du lait, administrés par la Commission canadienne du lait.

À l'échelle nationale, l'écart des prix entre l'Est et l'Ouest et certaines questions liées à la classification du lait se situent au premier rang quant au besoin d'harmonisation. On a demandé à la CCL d'agir à titre de facilitateur et de principal intervenant lors de ces discussions. Des progrès ont été accomplis quant à la réduction de l'écart du prix entre l'Est et l'Ouest pour certaines classes de lait et la classification de la crème à haute teneur en matière grasse est quasi résolue.

Pendant la dernière année, la Commission a aidé Terre-Neuve et Labrador à préparer une proposition visant à devenir membre à part entière de la Mise en commun de tout le lait (Est du Canada). On a également convenu d'un nouveau modèle des coûts de transport pour cette mise en commun, modèle qui doit maintenant être mis en place. Une rencontre s'est tenue en juillet avec les signataires de cette mise en commun pour discuter de l'orientation de certains dossiers en suspens. La province du Manitoba, avec l'accord des autres provinces, s'est retirée de la mise en commun le 1<sup>er</sup> février 2003.

# RENDEMENT ET OBJECTIFS

La CCL a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la conférence de planification tenue par les membres de la Mise en commun du lait de l'Ouest en novembre 2002.

3. Continuer de mettre en oeuvre et de coordonner un système de vérification qui assurera le respect, par le Canada, de ses obligations en vertu des accords commerciaux internationaux, ainsi que la protection de l'intégrité du marché intérieur.

La CCL a continué à suivre de près le volume des exportations subventionnées. Elle a également fourni au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) des données servant à la préparation des rapports requis au niveau international. La Commission continue de consulter le MAECI afin de s'assurer que les politiques et procédures sont conformes à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux directives ministérielles.

En collaboration avec les provinces, des normes de vérification minimales, ainsi qu'un contrôle permanent de la rapidité d'exécution du travail de vérification, ont été établis. Cela a contribué à vérifier l'utilisation de tout le lait et, par le fait même, à la protection de l'intégrité du marché laitier intérieur.

La CCL a convenu de faire les vérifications d'utilisation du lait en usine à Terre-Neuve et Labrador, de même qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, sur une base de récupération des coûts. Cela favorise encore davantage l'initiative d'harmonisation des procédures de vérification dans l'ensemble du pays.

4. Accroître les économies administratives grâce à une utilisation plus efficace de la technologie de l'information, à la planification de la formation du personnel et à la mise en oeuvre d'un plan d'évaluation.

La CCL a fait faire une évaluation des menaces et des risques, requise pour la protection des renseignements traités à la Commission. Le rapport final a été déposé en juillet 2003. Cette évaluation comprend l'examen de la sécurité informatique. De plus, on a mis en oeuvre différentes mesures et procédures visant l'amélioration de la sécurité des nouveaux bureaux de la CCL à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa.

Le Service des ressources humaines a élaboré un programme général de formation en vue de sensibiliser les employés au respect en milieu de travail, à l'accès à l'information et à la gestion de documents. On a aussi offert une formation générale sur le nouveau système informatique de gestion de documents. De plus, le site Intranet de la CCL a subi une restructuration complète pour assurer à tous les employés un meilleur accès aux services d'information.

La Commission a entrepris une série d'évaluations de programmes en juillet 2002. Ces études ont été menées selon les priorités, telles qu'établies dans le Plan d'évaluation. Le plan d'évaluation pour le Programme de permis des classes spéciales de lait a été approuvé et l'évaluation du Programme de marketing des ingrédients laitiers est terminée. Pour donner suite à cette évaluation, la CCL compte dédier les ressources nécessaires pour renforcer ses efforts dans les domaines suivants : les colloques pour l'industrie, les programmes

de soutien, les services techniques et la promotion du Programme. Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers sera aussi évalué dans l'année qui vient, à la demande du CCGAL.

5. En collaboration avec les provinces, les gouvernements et l'industrie, appuyer la défense contre toute contestation du système canadien de commercialisation du lait devant un Groupe spécial de conformité de l'OMC, et s'assurer que le système canadien d'exportation de produits laitiers est conforme aux accords commerciaux internationaux.

Durant l'été et l'automne 2002, la Commission a aidé à défendre le système canadien de commercialisation des produits laitiers devant un Organe d'appel de l'OMC, suite à une contestation des É.-U. et de la Nouvelle-Zélande. Le Canada n'a pas gagné cet appel et les impacts de la décision de l'OMC sur l'industrie laitière canadienne seront importants.

De plus, la CCL a continué le suivi rigoureux de toutes les exportations subventionnées afin de s'assurer que le Canada était conforme aux niveaux de dépenses budgétaires et de réduction de la quantité établis par l'OMC. La Commission, en collaboration avec les dirigeants de l'industrie et les provinces, a continué de contrôler l'équilibre entre l'offre et la demande intérieures et de passer en revue les politiques de gestion du quota afin d'apparier rigoureusement l'offre et la demande sur le marché intérieur.

6. Poursuivre la mise en œuvre des initiatives prévues au Programme de marketing des ingrédients laitiers.

Dans le cadre de ses efforts pour accroître la visibilité et l'utilisation des ingrédients laitiers dans la transformation secondaire, la Commission a continué d'implanter les initiatives prévues au Programme de marketing des ingrédients laitiers. La CCL a parrainé deux colloques sur l'utilisation des ingrédients laitiers dans la transformation secondaire et a participé à trois salons professionnels.



# RENDEMENT ET OBJECTIFS

En consultation avec ses partenaires de l'industrie, la Commission a élaboré un programme de formation et d'éducation à l'intention des transformateurs secondaires et des distributeurs d'ingrédients laitiers qui cherchent à perfectionner leurs connaissances et leur expertise en matière d'utilisation des produits laitiers. La CCL a également développé un fonds de soutien technique qui fournira de l'expertise et un soutien financier aux transformateurs secondaires qui cherchent à incorporer des ingrédients laitiers dans leurs recettes et/ou à augmenter de manière significative le contenu laitier.

## 7. Faciliter les discussions au sujet du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) au sein de l'industrie laitière et favoriser la poursuite des objectifs du CSA.

Au cours de l'année 2002-2003, la CCL a participé à plusieurs rencontres qui visaient à mieux définir et expliquer les diverses facettes du CSA. La plupart de ces rencontres étaient organisées par le Secrétariat de coordination du portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le président de la CCL a participé à deux journées de réflexion destinées aux dirigeants des organismes du portefeuille fédéral agroalimentaire. Une discussion en vue d'une meilleure collaboration entre les différentes agences du portefeuille a eu lieu lors de ces journées.

## Perspectives

La plupart des tendances et des enjeux auxquels l'industrie laitière canadienne est confrontée n'ont pas beaucoup changé au cours de la dernière année. L'écoulement du surplus structurel, le remplacement d'ingrédients laitiers canadiens par des ingrédients laitiers étrangers ou des ingrédients non laitiers dans les produits alimentaires et la concentration du secteur du commerce de détail constituent toujours des défis pour l'industrie. En outre, aucune organisation nationale pour les transformateurs n'a encore vu le jour et le dialogue entre les producteurs et les transformateurs nécessite des encouragements.

Certains progrès ont été réalisés sur le plan de la coopération entre producteurs et transformateurs. Toutefois, une bonne part des efforts reste à faire. L'industrie a convenu que la CCL assumera un rôle clé dans les discussions à venir. Celui-ci consistera à faciliter le déroulement de ces discussions et à assurer le leadership et l'expertise technique.

En décembre 2002, l'OMC a statué contre le Canada dans son différend avec la Nouvelle-Zélande et les É.-U. concernant l'exportation des produits laitiers canadiens. Cette décision indiquait que le système des prix intérieurs canadiens constituait une subvention à l'exportation. Conséquemment, les exportations canadiennes de produits laitiers faits de lait produit par les fermes qui détiennent un quota intérieur étaient considérées comme des exportations subventionnées et étaient soumises aux limites imposées par l'OMC.

La décision de l'Organe d'appel de l'OMC a eu une incidence marquée sur les activités de la CCL et de l'ensemble de l'industrie. Elle requiert des ajustements aux politiques laitières qui seront les plus importants depuis 1995.

Afin de se conformer aux décisions antérieures, le Canada avait dû développer, en parallèle, deux systèmes de commercialisation du lait : un pour le marché intérieur et les exportations planifiées, où la production était contrôlée par des quotas au niveau de la ferme, et un autre pour les marchés privés d'exportation, où les quotas n'étaient pas nécessaires (mécanisme d'exportation individuel). Sous le système privé d'exportation, les producteurs de lait transigeaient avec les transformateurs afin de les approvisionner en lait, soit par le biais de tableaux d'affichage ou directement, sans passer par leurs offices provinciaux de mise en marché.

À la suite de la dernière décision de l'OMC, il a fallu abolir le deuxième système. Les provinces ont réglementé de nouveau la production de tout le lait. Cela veut dire que présentement les producteurs doivent vendre tout le lait produit au Canada à leur office de mise en marché provincial respectif. La législation fédérale est également en voie d'être modifiée afin d'assurer que toute la production de lait est réglementée.

Comme la capacité d'exportation du Canada est considérablement réduite, la production de lait pour le marché intérieur devra être surveillée très étroitement. Le retrait du lait produit au-delà des besoins intérieurs sera plus difficile. Les producteurs devront exercer plus de discipline quant à la gestion de leurs quotas. De nouvelles mesures devront être mises en place afin de réduire les écarts de production et de mieux synchroniser l'offre et la demande. La Commission apportera son appui au CCGAL alors que ces mesures seront proposées, évaluées, choisies et mises en place.

De la même façon, les points d'écoulement traditionnels des surplus structurels de poudre de lait écrémé du Canada destinés à l'exportation seront grandement réduits. De nouveaux débouchés intérieurs devront être trouvés afin de se départir de ces surplus.

En parallèle, l'OMC poursuit une ronde de négociations. Par le passé, la CCL a appuyé l'équipe de négociation du Canada et continuera à le faire durant la ronde actuelle. Les résultats de ces négociations pourraient avoir des répercussions sur l'industrie laitière et les activités de la CCL.

La possibilité pour le Canada d'élargir le marché d'exportation de ses produits laitiers s'est vue limitée par la dernière décision de l'OMC. Pour assurer sa croissance, l'industrie laitière doit donc se tourner

# RENDEMENT ET OBJECTIFS

vers le marché intérieur. Conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL peut « promouvoir ou aider à promouvoir la consommation de produits laitiers ». Au cours des dernières années, la participation de la CCL à ce secteur d'activités a augmenté grâce au Programme de marketing des ingrédients laitiers. Cette tendance se poursuivra.

La direction et les employés de la CCL cherchent régulièrement les moyens les plus efficaces pour fournir les programmes et services. Pour s'améliorer sur le plan administratif, la CCL poursuivra les évaluations de programmes et on procédera à une planification importante des ressources humaines.

## **Objectifs pour la période 2003-2004 à 2007-2008**

Les objectifs qui suivent sont basés sur les perspectives pour l'industrie laitière, expliquées dans la section précédente, et leurs impacts prévus sur la CCL.

1. En collaboration avec les groupes de producteurs et de transformateurs, coordonner et faciliter un dialogue ouvert entre les deux secteurs afin de favoriser une vision commune, d'identifier les objectifs pour l'industrie laitière canadienne et d'établir un moyen de communication global.
2. Faciliter les changements requis dans l'industrie laitière canadienne suite à la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne les exportations des produits laitiers canadiens et appuyer l'équipe canadienne de négociation à l'OMC.
3. Encourager la consommation de produits laitiers et l'utilisation d'ingrédients laitiers canadiens par la promotion, la recherche sur les marchés et l'appui technique.
4. Atteindre une administration efficace par l'amélioration des pratiques administratives et de gestion.



# ÉTATS FINANCIERS



## **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées au maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le président,



John Core

Le directeur principal, Finances et opérations,



Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada

le 26 septembre 2003

# ÉTATS FINANCIERS

## Rapport de gestion

pour l'année se terminant le 31 juillet 2003

Le rapport de gestion qui suit, qui porte sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2003, devrait être lu à la lumière des états financiers ci-joints et du Rapport annuel de la Commission.

## RÉSULTATS PRINCIPAUX DES ACTIVITÉS

Milliers de dollars

	Exercice 2003	Exercice 2002
Ventes totales	231 319 \$	262 051 \$
Coût total des ventes	212 038 \$	265 929 \$
Résultats des activités après le financement par le gouvernement du Canada	19 555 \$	(9 508 \$)
Surplus à la fin de l'exercice	32 440 \$	15 132 \$
Stocks à la fin de l'exercice	67 041 \$	102 237 \$

## Activités d'exportation

### Ventes

Le total des ventes à l'exportation est de 32 p. cent moins élevé que pour l'année précédente en raison de divers facteurs. La demande accrue sur le marché canadien, combinée à une production hors quota moins importante ont réduit la nécessité d'exporter des produits excédentaires par rapport aux besoins canadiens. De plus, les prix plus faibles sur le marché mondial, particulièrement au début de l'année laitière, ont contribué à abaisser l'ensemble des produits de la vente. Au cours de l'année, le redressement de la devise canadienne a eu pour effet de réduire les revenus des transactions libellées en dollars ÉU qui constituent une large part des ventes à l'exportation de la Commission.

### Coût des ventes

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes sur le marché mondial; elle le fait dans l'intention de faire ses frais au cours d'une année laitière donnée. Comme il est très difficile de prévoir le comportement de ce marché, la CCL termine souvent l'année laitière avec des profits ou des pertes qui reflètent cette incertitude des prix.

Au cours de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2003, une hausse imprévue des prix de vente sur le marché mondial, combinée à des prix d'achat fixés au seuil de rentabilité pour les activités d'exportation avant cette augmentation ont généré des profits de 2,4 millions de dollars. En revanche, les activités d'exportation au cours de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2002 ont donné lieu à des pertes de 10,1 millions de dollars. Cette année-là, la CCL a subi les répercussions d'une baisse rapide des prix de vente de produits laitiers sur le marché mondial comparativement aux prix d'achat établis plus tôt au cours de l'année en prévision d'une stabilité des prix à l'exportation.

#### *Frais de possession*

Comparativement à l'année laitière précédente, les frais de possession engagés par la CCL pour les stocks ont grandement diminué. En moyenne, les stocks ont été plus bas qu'au cours de l'année précédente, ce qui a entraîné une réduction directe des frais d'entreposage et de manutention par rapport à la même période l'année précédente. La baisse continue des taux d'intérêts, combinée à des périodes d'entreposage plus brèves, ont permis à la CCL de réduire le solde de sa dette de même que les frais d'intérêts sur la base de douze mois, comparativement à l'année précédente.

## Activités intérieures

### *Ventes*

Le volume des ventes intérieures de beurre du plan A a doublé comparativement à l'année précédente. Il a fallu plus de beurre du plan A pour répondre à la demande sur le marché intérieur, principalement au cours de l'automne quand la production de lait est beaucoup moins élevée que les besoins du marché. Les prix de vente moyens, de même que les volumes vendus dans les autres catégories de produits intérieurs, sont demeurés relativement semblables à ce qui avait été enregistré l'année précédente.

### *Coût des ventes*

Le 31 juillet 2002, soit à la fin de l'année laitière, la CCL disposait de stocks de beurre achetés aux prix mondiaux dans le but de les exporter parce qu'il y avait eu un excédent de matière grasse l'année précédente sur le marché canadien. Pendant l'année laitière 2002-2003, la demande s'est accrue et a entraîné une révision des prévisions des besoins intérieurs laissant entrevoir une pénurie de beurre sur le marché intérieur. La CCL a usé de son pouvoir discrétionnaire pour rediriger vers le marché intérieur le beurre qui était destiné à l'exportation. Ce beurre a été vendu au prix intérieur après avoir été acheté au prix mondial. Cette opération a généré un profit.

# ÉTATS FINANCIERS

## *Frais de possession*

Comme ce fut le cas pour les activités d'exportation, les frais de possession pour les produits vendus sur le marché intérieur ont subi une importante diminution.

## Frais d'administration

Les frais d'administration ont diminué de 7 p. cent comparativement à l'année précédente, situation attribuable à des coûts salariaux plus faibles et à d'autres économies administratives.

## Nouveaux défis à l'horizon

À la suite de la décision rendue par l'OMC en décembre 2002 concernant le mécanisme d'exportation individuel (MEI), le Canada devra resserrer sa gestion de la production afin de minimiser les surplus sur le marché intérieur. De nouvelles initiatives ont été prises afin de mieux équilibrer l'offre et la demande et de réduire les possibilités de surplus de lait.

De plus, il faudra trouver des moyens d'écouler les surplus de poudre de lait écrémé sur de nouveaux marchés intérieurs ou de nouvelles façons d'incorporer des solides non gras à des produits comme les mélanges.

La Commission se doit de tirer le meilleur parti des diverses catégories d'exportation en vertu de l'OMC afin d'utiliser pleinement la valeur autorisée des exportations subventionnées dans chaque catégorie.

La Commission a amélioré son système de suivi des activités d'exportation afin de mieux contrôler le volume des exportations subventionnées de l'industrie. De même, elle contribuera à faire en sorte que les engagements envers l'OMC ne soient pas dépassés.

## Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2003 et l'état des coûts financés par le gouvernement du Canada, et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements, aux *Instructions à la Commission canadienne du lait (produits laitiers d'exportation)* et aux règlements administratifs de la Commission.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada

le 26 septembre 2003

# ÉTATS FINANCIERS

## Bilan

au 31 juillet 2003

(en milliers)

	2003	2002
<b>Actif</b>		
Encaisse	17 \$	957 \$
Débiteurs		
Clients (Note 3)	12 500	8 465
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché	20 091	18 090
Dépenses payées d'avance - activités de promotion	2 053	—
Stocks (Note 4)	67 041	102 237
	<b>101 702 \$</b>	<b>129 749 \$</b>
<b>Passif</b>		
Dette bancaire - Compte de mise en commun des revenus du marché (Note 5)	734 \$	— \$
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	18 593	11 597
Autres passifs	3 067	3 810
Montants dus aux agences et offices provinciaux de mise en marché	18 166	17 799
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Note 6)	28 702	81 411
	69 262	114 617
<b>Surplus (Note 8)</b>	<b>32 440</b>	<b>15 132</b>
	<b>101 702 \$</b>	<b>129 749 \$</b>

42

## Engagements (Note 11)

Approuvé par :

Le président



Le vice-président



Le directeur principal, Finances et opérations



Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

## État des coûts financés par le gouvernement du Canada

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2003

(en milliers)

	2003	2002
Frais d'administration	3 599 \$	2 873 \$
Collecte de données sur le coût de production	300	300
Subsides aux producteurs de lait et de crème de transformation	—	16 197
<b>Total des coûts financés par le gouvernement du Canada (Note 9)</b>	<b>3 899 \$</b>	<b>19 370 \$</b>

*Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.*

# ÉTATS FINANCIERS

## État des résultats et du surplus

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2003

(en milliers)

	2003	2002
Ventes à l'exportation	85 040 \$	125 503 \$
Coûts des ventes	82 620	135 633
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	2 420	(10 130)
Ventes à l'intérieur du pays	146 279	136 548
Coût des ventes	129 418	130 296
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	16 861	6 252
Total de la marge (perte) sur les ventes	19 281	(3 878)
Mise en commun des recettes de ventes		
Contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché	105 359	122 877
Paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux de mise en marché	98 329	115 421
Contributions retenues pour financer les frais d'exploitation	7 030	7 456
Résultats avant les frais d'exploitation nets	26 311	3 578
Frais d'exploitation (tableau des opérations par type de produit)	10 355	15 959
moins : financement de frais d'administration par le gouvernement du Canada	3 599	2 873
Frais d'exploitation nets après le financement du gouvernement du Canada	6 756	13 086
Résultats d'exploitation après le financement du gouvernement du Canada	19 555	(9 508)
Surplus au début de l'exercice	15 132	26 768
Remboursement de surplus aux producteurs	2 247	2 128
<b>Surplus à la fin de l'exercice</b>	<b>32 440 \$</b>	<b>15 132 \$</b>

## État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2003

(en milliers)

	2003	2002
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Rentrées de fonds – clients	227 284 \$	267 028 \$
Sortie de fonds – fournisseurs et autres	(182 271)	(277 556)
Rentrées de fonds – agences et offices provinciaux de mise en marché	103 414	127 063
Sorties de fonds – agences et offices provinciaux de mise en marché	(98 018)	(118 612)
Rentrées de fonds provenant du gouvernement du Canada	3 899	27 895
Subsides payés aux producteurs de lait et de crème de transformation	–	(24 722)
Intérêts versés sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada	(1 026)	(1 923)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>53 282</b>	<b>(827)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	78 710	196 812
Remboursement d'emprunts au gouvernement du Canada	(131 419)	(193 924)
Remboursement de surplus aux producteurs	(2 247)	(2 128)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(54 956)</b>	<b>760</b>
Diminution nette de l'encaisse	(1 674)	(67)
Encaisse au début de l'exercice	957	1 024
<b>Encaisse (endettement bancaire net) à la fin de l'exercice</b>	<b>(717) \$</b>	<b>957 \$</b>
<b>Éléments :</b>		
Encaisse	17 \$	957 \$
Endettement bancaire - compte de la mise en commun des revenus du marché	(734)	–
	<b>(717) \$</b>	<b>957 \$</b>



## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 juillet 2003

### 1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la « Commission ») est une société mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, telle qu'établie dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité ».

La Commission a administré les paiements de subsides aux producteurs (le programme a pris fin le 31 janvier 2002) et administre d'autres coûts financés par le gouvernement du Canada. En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. Les résultats des activités de la Commission dans chacun de ces secteurs sont présentés dans l'état des coûts financés par le gouvernement du Canada, ainsi que dans l'état des résultats et du surplus, respectivement, afin de distinguer leurs liens de responsabilité. L'état des flux de trésorerie reflète les opérations de ces deux secteurs d'activités.

La Commission achète, au prix de soutien canadien ou aux prix établis par la Commission, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission au prix du marché international en vue de la consommation intérieure, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendue ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend, sur le marché international, la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs. Ce système est administré par la Commission en vertu de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, qui permet aux producteurs de lait de partager les revenus des classes spéciales à l'échelle nationale, de l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui permettent aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle régionale. Les dix agences et offices provinciaux de mise en marché représentent les producteurs laitiers du pays et ils fournissent à la Commission toutes les données et fonds nécessaires à sa gestion du système de mise en commun.

# ÉTATS FINANCIERS

## 2. Principales conventions comptables

### *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative.

### *Coût des ventes*

Les produits destinés au marché d'exportation et achetés par la Commission sont acquis à des prix qu'elle détermine.

### *Conversion des devises*

Une grande partie des ventes en devises étrangères font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et ces ventes sont converties en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Les ventes en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les profits et pertes rattachés aux devises étrangères sont inclus dans les résultats des activités de l'année au cours de laquelle ils sont réalisés ou encourus.

### *Cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique*

Les employés de la Commission qui y sont admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission contribuent aux coûts du Régime. Les cotisations versées par la Commission sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

En vertu de la loi actuelle, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations quant aux insuffisances actuarielles du Régime de pensions de retraite de la fonction publique.

### *Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant des incidences sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. L'évaluation des stocks et les éventualités sont les postes les plus importants lorsqu'il s'agit de faire des estimations. Les montants réels pourraient être différents des estimations courantes. Ces estimations sont revues annuellement, et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

## 3. Débiteurs — Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises étrangères; leur valeur monétaire canadienne a été établie soit au taux prévu en vertu des contrats de change à terme qui font l'objet des opérations de couverture, comme il est expliqué à la note 11, soit au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Ces comptes clients étrangers sont garantis par des lettres de crédit, sont payables sur demande et ne portent pas d'intérêt.

#### 4. Stocks

	2003	2002
	(en milliers)	
Beurre	56 021 \$	79 186 \$
Poudre de lait écrémé	11 008	22 234
Autres produits laitiers	12	1 458
	<hr/>	<hr/>
	67 041 \$	102 878 \$
Moins : provision pour réduction de la valeur des stocks	—	641
	<hr/>	<hr/>
Valeur comptable nette	67 041 \$	102 237 \$

Les stocks de la Commission comprennent 8 879 tonnes de beurre et 2 020 tonnes de poudre de lait écrémé (11 311 tonnes et 1 662 tonnes, respectivement, en 2002), d'une valeur totale de 53,64 millions de dollars et de 10,49 millions de dollars respectivement (67,27 millions de dollars et 8,29 millions de dollars, respectivement, en 2002), que les fabricants doivent racheter de la Commission au cours de l'année laitière suivante au prix de soutien alors en vigueur.

#### 5. Dette bancaire – Compte de mise en commun des revenus du marché

Afin d'obtenir un financement provisoire et d'assurer le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de la mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, le 31 juillet 2003, était de 4,75 p. cent par année. La dette bancaire est remboursée chaque mois.

#### 6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les intérêts sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement; ces taux ont varié entre 2,50 p. cent et 3,37 p. cent (entre 2,03 p. cent et 4,54 p. cent en 2002) au cours de l'exercice.

# ÉTATS FINANCIERS

## 7. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des comptes débiteurs, de la dette bancaire, des comptes créditeurs et des charges à payer, de même que les emprunts auprès du gouvernement du Canada équivalent à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

## 8. Surplus

La Commission recueille indirectement des fonds auprès des consommateurs par l'entremise d'une surcharge incluse dans le prix de vente au détail du beurre. Cette surcharge sert à financer les frais liés au maintien du niveau régulier des stocks de beurre. Le montant de ces fonds est inclus dans les contributions retenues pour financer les frais d'exploitation présentés dans l'état des résultats et du surplus. Le surplus à la fin de l'exercice est constitué du surplus accumulé de ces fonds et des surplus reliés aux ventes commerciales.

Le remboursement du surplus aux producteurs relativement aux ventes commerciales est déterminé sur une base annuelle et il est comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel il est autorisé.

## 9. Coûts financés par le gouvernement du Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada assurait le financement à la Commission pour le paiement des subsides aux producteurs de lait et de crème de transformation produits afin de répondre aux besoins intérieurs. Ce programme de soutien laitier a pris fin le 31 janvier 2002.

Le financement des frais d'administration de la Commission est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs de lait et le marché. Le gouvernement du Canada a financé 3,6 millions de dollars (2,9 millions en 2002) des frais d'administration de 6,2 millions de dollars (6,7 millions en 2002) de la Commission ainsi que les services professionnels reliés à la collecte de données sur le coût de production.

## 10. Régime de pensions

Les frais d'exploitation comprennent les cotisations de la Commission au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qui ont totalisé 447 000 \$ (496 000 \$ en 2002) durant l'exercice et correspondent à environ 2,6 fois les cotisations des employés au Régime.

## 11. Engagements

### *Contrats de change à terme*

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour une partie de ses ventes à l'exportation. À la fin de l'exercice, les contrats de change à terme en cours de la Commission totalisaient l'équivalent de 5,0 millions de dollars canadiens (l'équivalent de 19,5 millions de dollars en 2002). Ces contrats sont arrivés à maturité en août 2003. Les dates d'échéance de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises étrangères des contrats de ventes à l'exportation.

Au cours de l'exercice, les transactions en devises étrangères ont entraîné des pertes de 0,18 million de dollars (0,31 million de dollars en 2002). Ces pertes font partie des résultats des activités de l'année au cours de laquelle elles ont été encourues.

#### *Engagements d'achat*

Le 31 juillet 2003, la Commission s'était engagée à acheter du beurre, de la poudre de lait écrémé et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date. Ces engagements totalisaient environ 3,1 millions de dollars (2,0 millions en 2002).

#### *Bail à long terme*

La Commission est engagée en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour des locaux à bureaux. Ce bail, qui vient à échéance en 2007, prévoit l'indexation des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la fin de l'exercice, le total des paiements minimums à faire en vertu du bail était de 1 095 600 \$.

Ces paiements minimums à faire au cours des quatre prochaines années sont les suivants :

2003-2004	298 000 \$
2004-2005	298 800 \$
2005-2006	298 800 \$
2006-2007	199 200 \$

## 12. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Leurs honoraires ont totalisé 0,8 million de dollars au cours de l'exercice (0,9 million de dollars en 2002) et sont inclus dans le coût des ventes.

## 13. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires. Ces transactions ont totalisé environ 1,3 million de dollars au cours de l'exercice (1,4 million de dollars en 2002).

## 14. Présentation des états financiers

Certains montants correspondants ont été reclassés, conformément à la présentation adoptée durant l'exercice en cours.

# ÉTATS FINANCIERS

## Tableau des opérations par type de produit

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2003

(en milliers)

	2003				2002			
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total
<b>Ventes</b>								
Ventes à l'exportation	654 \$	82 542 \$	1 844 \$	85 040 \$	1 769 \$	111 409 \$	12 325 \$	125 503 \$
Coût des ventes	236	80 748	1 636	82 620	3 788	118 623	13 222	135 633
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	418	1 794	208	2 420	(2 019)	(7 214)	(897)	(10 130)
Ventes à l'intérieur du pays	129 189	13 835	3 255	146 279	128 776	7 772	—	136 548
Coût des ventes	114 456	12 508	2 454	129 418	122 370	7 926	—	130 296
Marge (perte) sur les ventes à l'intérieur du pays	14 733	1 327	801	16 861	6 406	(154)	—	6 252
Total de la marge (perte) sur les ventes	15 151 \$	3 121 \$	1 009 \$	19 281 \$	4 387 \$	(7 368) \$	(897) \$	(3 878) \$
<b>Frais d'exploitation</b>								
Aide à l'égard des produits laitiers								
à l'intérieur du pays	— \$	— \$	258 \$	258 \$	29 \$	— \$	274 \$	303 \$
Frais de possession	2 112	784	15	2 911	3 740	1 512	90	5 342
Projets et activités de promotion	379	—	82	461	2 493	—	—	2 493
Réduction de la valeur des stocks	—	—	—	0	441	78	122	641
	2 491 \$	784 \$	355 \$	3 630 \$	6 703 \$	1 590 \$	486 \$	8 779 \$
Frais d'administration								
Salaires et avantages sociaux				4 435 \$				4 717
Autres dépenses				1 762				1 987
				6 197				6 704
Coût de production, intérêts et frais bancaires								
reliés au compte de mise en commun des revenus du marché				528				476
Total des frais d'exploitation				10 355 \$				15 959 \$

\* Comprendant la poudre de lait entier, le lait concentré et le fromage.